



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

N°63-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	19	FINANCES
Présents	18	Municipalisation du service de restauration scolaire
Votants	19	

◇ Convocation du 6 juillet 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil vingt, le vendredi dix juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 juillet s'est réuni en session ordinaire Salle du Mil'Lieu sous la présidence de Monsieur Gwénaél CRAHES, Maire

Etaient présents : M Gwénaél CRAHES, Mme Lydia LEBASTARD, M Nicolas BODINEAU, Mme Béatrice KOCH, M Jérôme RETIF, Mme Sabine LEDINGTON, M Stéphane DELANOE, Mme Delphine JEGU, M Julien CADOREL, Mme Noémie SAFFRE, M Hubert DE CUSSAC, Mme Virginie GUITTARD, M Patrick HECHT, Mme Karine VULQUIN, MM Mikaël TUBAUD, Maxime GUISENEUF, Mme Magaly BRIEY, M David PARIS

Absente excusée : Mme Gwenaëlle HORHANT

Procuration : Gwenaëlle HORHANT donne pouvoir à Delphine JEGU

✍ David PARIS a été désigné secrétaire de séance.

Par délibération n°9-2020, le Conseil municipal s'est prononcé sur la municipalisation de la restauration scolaire, sachant que l'association qui gérait la restauration scolaire se trouvait dans l'impossibilité de continuer à assurer ce service.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mars 2020, la dissolution de l'association a été actée après le transfert du service à la mairie.

La commune a effectué les démarches pour le transfert du personnel au 1^{er} septembre 2020.

Il convient d'établir une convention entre l'association et la commune pour préciser les points financiers du transfert d'activité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer avec l'association La Grignotte une convention précisant les modalités financières du transfert de l'activité « restauration scolaire ».

Pour extrait conforme, le 29 juillet 2020

Le Maire,

Gwénaél CRAHES